



# TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 3 VALLÉES

## DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### PIECE PC27

#### LISTE DES PIECES DU PERMIS VALANT POUR PERMIS DE DEMOLIR

#### ARTICLE R 431-21B DU CODE DE L'URBANISME

La demande de permis de construire vaut pour demande de permis de démolir. Les plans utiles sont listés ci-dessous et consultables dans la présente pièce.

### SOMMAIRE

#### ◆ A1 - Plan de masse des constructions à démolir

- Plan de situation n° VT 225.2570 010 A
- Gare aval / Pylônes ligne / Gare amont n° VT 225.2570 011 A

#### ◆ A2 - Photographies des éléments à démolir

- Gare aval / Pylônes ligne / Gare amont n° VT 225.2570 011 A

Fait à Val Thorens, le 04 Mars 2026  
Pour le maître d'Ouvrage SETAM  
Signature :

**SETAM**  
Société d'Exploitation des Téléphériques  
Tarentaise-Maurienne  
243 rue de la Lombardie  
73440 VAL THORENS LES BELLEVILLE  
+33(0)4 79 00 07 08  
setam@valthorens.com

Fait à Meylan, le 04 Mars 2026  
Pour l'architecte CABL&A  
Signature :

**CABL&A**  
Architecture  
43, Bd des Alpes - 38240 MEYLAN  
Tél. 04.76.90.74.12  
E-mail : contact@cablearchi.fr  
S.E.L.A.S. - Capital de 4000 €  
Siren 452 060 433 RCS GRENOBLE  
N° Ordre : S 06140